

**Le tribunal avait annulé une subvention
à la demande de CANOL :
le Conseil Général fait appel!**

Le Conseil Général du Rhône avait accordé en juillet 2005, une subvention de 50.000 € à l'association SANTORUN pour rénover un hôpital de Dakar.

Dans son jugement du 23 septembre 2007, le tribunal administratif de Lyon avait annulé cette libéralité du fait « *qu'elle ne relevait pas de la compétence du Département* », comme le soutenait CANOL.

Le Département vient de demander à la Cour Administrative d'Appel de réexaminer cette décision en mettant en cause « l'intérêt à agir » de CANOL et en soutenant que « *l'intérêt local dépasse les limites du Département* ».

Nous allons répondre à cet appel en soulignant que **l'argent des contribuables rhodaniens ne saurait être utilisé pour soulager toutes les misères de la planète et qu'il faut laisser à ces mêmes contribuables le choix de leurs actions humanitaires.**